

COMMUNIQUE DE PRESSE

Protection des abeilles : annonces encourageantes du gouvernement. Les apiculteurs attendent des précisions pour évaluer l'ampleur des avancées.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française accueille favorablement les actions annoncées ce jour dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, par la Ministre Ségolène Royal. L'UNAF attend néanmoins des précisions pour évaluer l'ampleur des avancées pour la santé des abeilles. Un des éléments forts de ce projet concerne l'avenir de tous les néonicotinoïdes.

Ségolène Royal a en effet annoncé aujourd'hui que « la France engage la démarche d'extension du moratoire européen sur l'ensemble des pesticides néonicotinoïdes » prévoyant :

- « la saisine de l'ANSES pour définir les nouvelles interdictions d'usage dans le cadre des réévaluations européennes » ;
- « la confirmation de la demande d'accélération de la réévaluation scientifique auprès de la Commission européenne par l'Agence européenne de sécurité sanitaire des aliments (AESAs) »

Ces éléments semblent positifs mais nécessitent d'être précisés afin d'évaluer concrètement en quoi les mesures proposées représentent une réelle avancée : éléments de calendrier ? Molécules et usages concernés ?

L'amendement adopté à la majorité, le 24 mars dernier, à l'Assemblée Nationale, interdisant l'usage des néonicotinoïdes (Gaucho, Cruiser,...) à compter du 1er janvier 2016, a été un signal extrêmement fort et déterminant de la part des élus de la nation.

L'UNAF demeurera très vigilante quant à l'application de ces mesures car malgré les précédentes déclarations encourageantes du gouvernement depuis 2012, la France a continué de délivrer des autorisations de mise sur le marché à plusieurs pesticides contenant des néonicotinoïdes (Luzindo à base de thiaméthoxam sur la vigne, Sonido à base de thiaclopride sur le maïs, Suxon Forest à base d'imidaclopride sur les pins, etc.).

- **L'UNAF demande l'extension de l'interdiction de l'imidaclopride, du thiaméthoxam et de la clothianidine à toutes les cultures y compris les céréales à paille.**

Par ailleurs d'autres substances de la famille des néonicotinoïdes, reconnues très dangereuses pour les abeilles demeurent sur le marché, telles le thiaclopride ou l'acétamipride.

- **L'UNAF demande l'application du principe de précaution et la suspension par la France de l'autorisation de mise sur le marché de ces insecticides, notamment du Sonido utilisé en traitement de semences du maïs comme sur de nombreuses productions fruitières et du Protéus sur colza.**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les effets dévastateurs de ces substances neurotoxiques sur la survie des pollinisateurs ne sont plus à démontrer comme en témoigne les publications paraissant chaque semaine sur le sujet et notamment, en avril dernier, du rapport scientifique du Conseil consultatif européen des académies scientifiques (EASAC).

2014 a été une année noire pour l'apiculture avec une production nationale qui a été la plus faible de son histoire. Les apiculteurs en très grande difficulté attendent avec impatience la mise en place de ces mesures.

Pour Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française : *« il y a urgence à agir et attendre plus longtemps une interdiction indispensable des pesticides néonicotinoïdes serait inacceptable en raison des mortalités record que déplorent aujourd'hui un grand nombre d'apiculteurs ».*

Parmi les autres mesures envisagées, l'Etat s'engage à pratiquer le fauchage tardif sur les abords des routes nationales et à favoriser les jachères fleuries sur les dépendances vertes. Si la première mesure est favorable aux pollinisateurs et aux abeilles, la seconde en revanche demeure marginale et son impact, des plus minimes.

Considérant que le point faible de ce plan d'actions réside dans une prise en compte insuffisante de l'agroécologie, pourtant si souvent mise en avant par le Ministre de l'Agriculture, l'UNAF demande que sans tarder l'agriculture s'engage dans des pratiques véritablement respectueuses de l'environnement tout en restant aussi performantes en matière de rendement : rotation des cultures, diversités des plantes cultivées, agroforesterie, etc.

Seule cette évolution inéluctable de l'agriculture permettra d'assurer la sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs sauvages et ce, de manière pérenne.

L'UNAF souhaite rencontrer dans les prochains jours Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour évoquer l'ensemble des mesures annoncées ce jour.